

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

\*\*\*

Délibération 2024\_10\_34

\*\*\*

**Objet:** Demande de subvention Natura 2000 à la Région Pays de la Loire

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 5 (pour 11 voix)**

---

M. Thierry COIGNET (4 voix); M. Jacques MONCORGER(4 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix)

**Absents représentés: 0 (pour 0 voix)**

---

**Absents excusés:**

---

M. Christophe DOUGÉ.

**Assistaient également :**

---

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

**Nombre de votants:** 5 (dont 0 pouvoirs) pour un total de 11 voix.

**Secrétaire de séance :** M. Thierry COIGNET

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le rapport,

Considérant l'exposé suivant:

Afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000 une subvention est demandée à la Région pour la période 2024 à 2025 pour un montant de 52800 €

La période 2026 et 2027 fera l'objet d'un contrat dédié et arrêté dans un second temps.

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous:

Opération: Animation Natura 2000 «Marais de Goulaine» - 2024-2025			
Dépenses <input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC		Ressources	
Période	Montants	Financeurs	Montants
1 <sup>er</sup> janvier 2024 – 31 décembre 2025	SYLOA 131 582,98 € Chambre Agriculture 18 247,46 €	FEDER: 52 800,00 € RÉGION: 52 800,00 € Reste à charge: 44230.44€	
<b>Totales dépenses</b>	<b>TOTAL: 149 830,44€</b>	<b>Totales ressources</b>	<b>149 830,44€</b>

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité:*

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus;
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président concerné à effectuer toutes les demandes de financement nécessaires à la réalisation du projet et notamment celles auprès de la Région Pays de la Loire ainsi qu'à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vertou, le 1<sup>er</sup> octobre 2024



Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON